VILLE DE HAGONDANGE

TELESURVEILLANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

EXEMPLAIRE UNIQUE :

« Copie certifiée conforme à l'original pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance conformément à la Loi n° 81-1 du 02.01.1981 »

Hagondange, le
Le Maire :

HAGONDANGE

I – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE COMMANDE :

Monsieur le Maire de la Ville de Hagondange
Hôtel de Ville
Place Jean Burger – B.P. 80142
57304 HAGONDANGE CEDEX

II – OBJET DU MARCHE :

Télésurveillance des bâtiments communaux comprenant :

1. Le raccordement des transmetteurs téléphoniques
2. La télésurveillance des bâtiments communaux
3. Les interventions

III – ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

- Nom, prénom et qualité du signataire :

- Adresse professionnelle et téléphone :

☐ agissant pour mon propre compte

☐ agissant pour le compte de la Société (indiquer le nom et l'adresse) :

1 - Je m'engage à exécuter les prestations demandées aux cahiers des charges.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur la télésurveillance des bâtiments communaux

MONTANT FORFAITAIRE HORS T.V.A.
POUR LES 30 BATIMENTS : ……. €

T.V.A. 20 % : …… €

MONTANT T.T.C. : ……€

MONTANT T.T.C. arrêté en lettres :

MONTANT HORS T.V.A. PAR INTERVENTION : ……€ H.T

T.V.A. 20 % : …… €

MONTANT T.T.C. : ……€

MONTANT T.T.C. arrêté en lettres :

L'entreprise fixe son délai d'intervention sur site pour levée de doute (maximum 15 minutes)

Délai d'intervention	

2 – Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

3 – Mode de règlement : par virement.

4 – Délai maximum de paiement – taux des intérêts moratoires.

Le délai maximum de paiement est celui en vigueur selon l'article 98 du Code des Marchés Publics.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir augmentés de deux points.

5 – Délai d'exécution :

Les prestations seront assurées à compter du 1er avril 2016.
La durée du marché est d'un an renouvelable quatre fois par tacite reconduction.

La notification du marché vaut ordre de service de démarrage de la prestation.

A , le
Le Candidat
(Représentant habilité pour signer le marché)

Hagondange, le
Le Maire,